

# DEMANDE DE BOURSE NATIONALE DE COLLEGE

## 2022 – 2023

La bourse nationale de collège vous aide à financer les frais de scolarité de votre enfant.

Elle est attribuée selon le nombre d'enfants à charge fiscalement et le revenu fiscal de référence de votre dernier avis d'impôts.

Nombre d'enfant(s) à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou +
Plafond de revenus 2021 à ne pas dépasser	15 951 €	19 632 €	23 313 €	26 993 €	30 675 €	34 356 €	38 037 €	41 718 €

Le traitement des dossiers de bourses de collège se terminera le 20 octobre 2022. Formulez dès à présent votre demande.

**Situation 1 :** Vous aviez déjà fait une demande en ligne et donné votre accord pour l'actualisation de vos informations fiscales chaque année durant la scolarité de vos enfants au collège : votre demande se renouvelle automatiquement à chaque rentrée.

**Situation 2 :** Vous voulez faire une demande : munissez- vous de votre dernier avis d'impôts 2022 sur les revenus de 2021 et connectez-vous à <https://teleservices.education.gouv.fr/>

En cas de difficulté, contacter Madame Hémery du service intendance au 02 41 69 23 05.